

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

entreprises

Question au Gouvernement n° 4497

Texte de la question

## SITUATION DE LA FINANCIÈRE TURENNE-LAFAYETTE

M. le président. La parole est à M. René Dosière, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

M. René Dosière. Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'industrie, à la suite du décès récent de sa dirigeante, on a appris que des manipulations comptables avaient dissimulé les difficultés de la Financière Turenne-Lafayette. Ce nom ne parle pas beaucoup aux Français, qui connaissent beaucoup mieux ses productions alimentaires, comme Madrange, Garbit ou William Saurin : il s'agit là de l'un des acteurs majeurs de la filière agroalimentaire, qui représente plus de 4 000 emplois directs sur vingt-et-un sites et touche des milliers de soustraitants et de fournisseurs, dont le sort est d'ailleurs lié à l'avenir de cette entreprise.

Dès que ces difficultés ont été connues, le Gouvernement a réagi très vite, et je l'en félicite, mais il est nécessaire que nous ayons davantage de précisions, d'où mes trois questions.

Tout d'abord, monsieur le secrétaire d'État, comment est-il possible que des manipulations comptables de ce type aient pu avoir lieu aussi longtemps sans que personne ne s'en aperçoive ? En second lieu, pouvez-vous nous donner des précisions très concrètes sur les mesures que le Gouvernement entend prendre à court et à moyen terme pour assurer l'avenir de cette entreprise ? Enfin, comment comptez-vous associer les organisations syndicales de salariés à sa restructuration et à son avenir ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)

- M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie.
- M. Christophe Sirugue, secrétaire d'État chargé de l'industrie. Monsieur le député, nous avons en effet été informés de la situation gravissime du groupe Turenne-Lafayette, révélée à l'occasion du décès de sa dirigeante, Mme Piffault. Le Gouvernement, sous la houlette du Premier ministre et avec la mobilisation toute particulière de Stéphane le Foll, de Michel Sapin et de moi-même, a choisi de répondre vite et fort à cette situation.

Il l'a fait d'abord, en confiant au Comité interministériel de restructuration industrielle — CIRI — un audit visant à révéler l'ampleur exacte de la situation à laquelle nous sommes confrontés. Ensuite, en transmettant à la justice le soin de rechercher les responsabilités, de telle sorte que les questions que vous posez puissent trouver réponse dans les responsabilités qui auront été établies. Troisième élément : une mobilisation significative, qui passe par une mobilisation financière et par une discussion avec les banques qui ont accepté de nous rejoindre. L'État apportera donc immédiatement une participation financière de l'ordre de 12 millions et les banques participeront à hauteur de 56 millions d'euros pour permettre à la fois que les salaires soient versés — il n'est pas normal que les salariés paient les conséquences de cette situation — et que l'activité perdure.

Nous avons également souhaité rencontrer les fournisseurs. Là encore, un accord a été obtenu pour que les marchandises puissent être fournies et que l'activité puisse perdurer.

Une rencontre aura lieu vendredi matin au ministère de l'agriculture avec les organisations syndicales, afin de continuer à les informer comme il se doit et de permettre à chacun de savoir comment les éléments peuvent être donnés.

Nous avons, enfin, le souci du maintien de cette activité. La situation du groupe est aujourd'hui stabilisée, mais nous devons poursuivre le travail avec la nouvelle direction afin de trouver un repreneur pour l'ensemble des activités de ce groupe. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)

## Données clés

Auteur : M. René Dosière

**Circonscription :** Aisne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4497 Rubrique : Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** Industrie, numérique et innovation **Ministère attributaire :** Industrie, numérique et innovation

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 décembre 2016

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 décembre 2016